

# Faut-il contrôler les en arrêt maladie ?

La contre-visite médicale permet de détecter les malades imaginaires. Mais certains collaborateurs, de bonne foi, peuvent se sentir espionnés.

Par **Julien van der Feer**

**C'**est déjà la troisième fois en moins de quatre mois que Marie est absente pour cause de maladie. Un absentéisme chronique qui non seulement pèse sur les autres membres de son équipe – qui voient leur charge de travail augmenter –, mais est également source de coûts pour l'entreprise. Dès lors,

faut-il recourir à une contre-visite médicale, afin de vérifier que cette collaboratrice est effectivement malade ? La réponse n'est pas évidente, car l'absentéisme traduit parfois un dysfonctionnement au sein même de l'entreprise. « *Avant de prendre une mesure radicale, il est important d'analyser le taux d'absentéisme global de votre société* », pré-

vient Philippe Tramond, dirigeant de **Pilotis** une société de conseil et de coaching en ressources humaines. En effet, un taux d'absentéisme élevé peut être la conséquence d'une ambiance délétère au travail. Or, l'esprit d'équipe est souvent un critère important pour un collaborateur. « *Cette analyse est essentielle si vous ne voulez pas mettre un emplâ-*



## L'Assurance maladie fait preuve de laxisme

**ANNIE PERRIN**, dirigeante d'Auray Plast



La première fois qu'Annie Perrin a fait appel à un médecin pour qu'il effectue une contre-visite, c'était en 1983. Une collaboratrice venait d'être arrêtée pour trois semaines en raison de jambes douloureuses, trois jours après être revenue d'un congé parental d'un an. La personne est revenue travailler immédiatement. « *Depuis, il m'est parfois arrivé de renouveler l'expérience* », indique Annie Perrin. D'après la dirigeante, il est très facile de savoir si un arrêt maladie est fictif

ou non. D'ailleurs, elle ne comprend pas pourquoi « *l'Assurance maladie n'opère pas plus de contrôles. Car les faux malades font supporter un coût supplémentaire à la société* ». Grâce à la contre-visite médicale et à une politique salariale axée en partie sur la présence des collaborateurs, Auray Plast jouit aujourd'hui d'un taux d'absentéisme très faible (1,09 % en 2007). De plus, pour limiter les faux arrêts maladie, Annie Perrin n'hésite pas à faire une annonce générale lorsqu'une personne est déclarée apte au travail à la suite d'une contre-visite.

« *Cette méthode jette un froid et, lorsque le collaborateur revient dans l'entreprise, ses collègues le regardent d'un mauvais œil* », assure-t-elle. « *Désormais, quand les salariés ont besoin d'une journée, ils viennent dans mon bureau pour demander un jour de congé sans solde. C'est plus honnête.* »

### AURAY PLAST SAS >> Repères

■ <b>ACTIVITÉ :</b> Fabrication de joints hydrauliques	■ <b>FORME JURIDIQUE :</b> SAS
■ <b>VILLE :</b> Auray (Morbihan)	■ <b>ANNÉE DE CRÉATION :</b> 1974
■ <b>DIRIGEANTE :</b> Annie Perrin, 60 ans	■ <b>EFFECTIF :</b> 48 collaborateurs
	■ <b>CA 2007 DE PRODUCTION :</b> 7 M€

**100**

# salariés

## La contre-visite médicale ne rime à rien

MICHEL DROIN, p-dg de Batisol Plus

tre sur une jambe de bois», poursuit l'expert. De fait, dans un tel cas, la contre-visite médicale ne servirait à rien, car le problème est plus profond qu'une simple démotivation ou un besoin de souffler. Avant de faire appel à un médecin contrôleur, il convient donc de se poser la question suivante : est-ce le collaborateur qui n'est pas fair-play ou bien est-ce l'entreprise qui ne répond pas à ses attentes ?

**Éviter les abus et l'effet boule-de-neige.** Il peut toutefois arriver que des salariés abusent d'arrêts de travail, simulant des maladies. Ce comportement peut être dangereux pour votre société. Si aucune mesure n'est prise pour endiguer le phénomène, celui-ci risque de se propager. « Il faut absolument éviter l'effet boule-de-neige, qui peut même toucher des collaborateurs motivés », assure Michèle Laporte, dirigeante de Medicat Partner, une entreprise spécialisée dans les contre-visites médicales. En effet, à terme, les autres salariés risquent de se dire : « Pourquoi pas moi ? »

La contre-visite médicale peut alors être l'une des solutions au problème. Son mode de fonctionnement est

Michel Droin n'y va pas par quatre chemins. Pour ce p-dg, hostile « par principe » à la contre-visite médicale, cette pratique « est sans intérêt et ne rime à rien ». « L'arrêt de travail est signé par un médecin. La contre-visite est une remise en cause de l'avis de ce professionnel de santé. Dès lors, pourquoi ne pas remettre en cause tous les avis qui nous déplaisent ? », estime-t-il.

Pour lui, si des abus « existent sans aucun doute », c'est essentiellement à cause de certains médecins peu scrupuleux. Par ailleurs, Michel Droin souligne que l'attachement

d'un salarié à son entreprise joue énormément sur son taux d'absentéisme. « Une personne qui se rend au travail en traînant les pieds demandera un arrêt de travail à la moindre anicroche », affirme-t-il. L'ambiance et les conditions de travail jouent donc un rôle important, et le dirigeant n'apprécie pas l'impact psychologique éventuel de la contre-visite médicale sur un salarié.

« Ce peut être démotivant, surtout si le collaborateur est de bonne foi. »

**NON**

BATISOL PLUS >> Repères	
■ ACTIVITÉ : Pose de carrelages et de revêtements souples	■ ANNÉE DE CRÉATION : 1984
■ VILLE : Châtelleraut (Vienne)	■ EFFECTIF : 50 collaborateurs
■ FORME JURIDIQUE : SARL	■ CHIFFRE D'AFFAIRES 2007 : 3,8 millions d'euros
■ DIRIGEANT : Michel Droin, 55 ans	■ RÉSULTAT NET 2007 : 80 k€



simple. Un médecin se rend au domicile du salarié malade. Si ce dernier est absent, ne veut pas se faire examiner, n'est plus malade ou si l'adresse fournie n'est pas correcte, l'arrêt de travail n'est pas valable.

Concrètement, l'employeur a légalement le droit de ne plus verser de complément de salaire au collaborateur faussement malade. Cependant, pour Philippe Tramond, la contre-visite médicale doit être utilisée en dernier recours, si aucune autre mesure n'a fonctionné. « Convoquez d'abord votre collaborateur et montrez lui, statistiques à l'appui, que son taux d'absentéisme est largement supérieur à celui des autres salariés de l'entreprise. Ce recadrage est suffisant dans bien des cas », explique-t-il. À chaque entreprise, donc, sa solution pour réduire le taux d'absentéisme. Mais n'oubliez pas que vous ne pourrez pas échapper à quelques personnes abusant du système. ■

### À SAVOIR

#### La contre-visite selon la loi

La contre-visite médicale est mentionnée par la quasi-totalité des conventions collectives et par l'article 7 de l'accord national interprofessionnel du 10 décembre 1977 annexé à la loi n° 78-49 du 19 janvier 1978. Cette loi, dite de mensualisation, impose à l'employeur, sous certaines conditions, de verser un complément de salaire aux collaborateurs en arrêt de travail pour maladie ou accident. L'obligation de ressources de l'employeur lui donne un droit de regard sur la justification médicale de l'arrêt.